



À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 12 octobre 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir assister à la 15^e séance du Conseil général de la présente législature fixée au

Mercredi 26 octobre 2022, à 19h45
à la salle du Conseil général, Hôtel de Ville

L'ordre du jour de cette séance a été arrêté comme suit :

a) Points non traités lors de la séance du 29 septembre 2022 :

4. RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

22-4701 d'information sur la politique touristique.

6. INTERPELLATION

22-606 De Mme Caroline Erard et consorts (Les Verts) : Incitation à prendre le train
Les travaux du tunnel de contournement sont partis et vont continuer pendant de nombreuses années. Nous allons vers le mieux !

Mais, les bouchons des véhicules automobiles au Locle continuent leur étouffante progression. Au volant de sa voiture, on stagne ; à vélo, on dépasse tout le monde à ses risques et péril ; en train, on savoure délicieusement sa rapide avancée tout en observant la guirlande lumineuse, colorée de toutes ces petites boîtes individuelles.

Combien d'automobilistes connaissent l'efficacité du rail ? Cette question anodine pour certains, mérite certainement d'être posée. Afin de ne rien interdire, mais de continuer à inciter, les Verts demandent que l'on utilise les panneaux d'entrée du Locle, aux heures de pointe pour donner un message encourageant, pour tenter de se sortir de cette situation stagnante. Imaginez être à l'arrêt ou au mieux au pas de l'escargot, vous savez qu'il vous faudra encore 15 à 20 minutes pour traverser Le Locle alors que vous admirez déjà depuis 10 minutes au moins le pare-brise arrière de votre précédent. Vous avez alors tout le temps de lire :

« La Chaux-de-Fonds – Le Locle : **8 minutes** en train »

« La Chaux-de-Fonds – Morteau : **24 minutes** en train »

Les Verts demandent donc au Conseil Communal de faire en sorte que les panneaux « Qualité de Vie » (sic¹) servent quelques heures par jour à cet effet. Est-ce réalisable ?

(¹ Locution latine signifiant « ainsi ». Elle indique au lecteur qu'une bizarrerie de la langue française se cache dans la phrase.)

9. MOTION

22-904 De M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : Favoriser un trafic pendulaire en transport public et en mobilité douce

Notre ville va se métamorphoser ces prochaines années avec l'arrivée du tunnel du contournement et il est temps dès aujourd'hui d'empoigner des projets pour accompagner les changements de mobilités qui en découleront. Dans cette optique, nous souhaiterions dynamiser la mobilité douce en construisant un parking pour vélos aux abords des gares de la commune du Locle.

Pour quelles vertus ? A l'heure actuelle, il est très difficile d'emporter son vélo avec soi dans un train, car les infrastructures ne sont pas ou peu prévues pour les transporter et leurs adaptations prendront des décennies. Un modèle consistant à laisser un vélo dans la ville où l'on travaille, dans un endroit sécurisé, s'est largement développé en Hollande et en Suisse également. Neuchâtel s'est d'ailleurs doté d'une telle installation récemment.

Une telle offre permettrait de rendre plus attractifs les transports publics, car cela raccourcit et personnalise les trajets entre la gare et le lieu de travail du pendulaire. Ce raisonnement s'applique également aux habitants de notre commune qui pourraient se rendre à la gare à vélo et laisser ce dernier dans un endroit sûr. Cela permet également de créer une synergie entre la mobilité douce et les transports en commun en créant une sorte de plateforme d'échange. Nous enjoignons le Conseil communal de s'adresser aux CFF et à TransN pour mener un projet commun.

Pour ces raisons, nous demandons au Conseil communal d'étudier la construction d'un parking à vélo sécurisé de grande capacité pour dynamiser la mobilité douce pendulaire, aux alentours des gares ferroviaires de la commune du Locle.

b) Nouveaux points :

1. NOMINATION

1.1 d'un membre suppléant de la commission financière, en remplacement de Mme Stéphanie Hügli, démissionnaire (POP).

4. RAPPORTS DU CONSEIL COMMUNAL

22-4105 concernant l'abrogation du règlement général de la structure préscolaire communale.

22-4401 concernant la vente du réseau d'éclairage public de l'ancienne commune des Brenets à Viteos SA.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le président du Conseil général,
C. Baba